

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rabatel, 6 novembre 1874](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rabatel, 6 novembre 1874

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 3 p. (334r, 335r, 336v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rabatel, 6 novembre 1874, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (15)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47933>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 novembre 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Rabatel](#)

Lieu de destination 7, rue de Bréa, Paris

### Description

Résumé Sur le solde du compte de Godin chez Toinon et Cie. Godin conteste le compte présenté de mémoire par Rabatel et conclut à un solde en sa faveur. Godin propose à Rabatel de considérer le compte comme terminé ou d'accepter un

arbitrage.

## Mots-clés

[Édition](#), [Finances personnelles](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées [Heutte \(Eugène\) et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 17/10/2023

---

Quise le Novembre 1874

Monsieur Sabatel,

Il est une chose qui me surprend à la lecture de votre lettre, c'est la facilité avec laquelle vous vous en remettiez à votre mémoire pour terminer un compte que je vous demandais depuis trois ans. Je me contenterai, sous ce rapport, de vous dire que vos souvenirs sont loin d'être exacts; il me paraît plus important de me tenir dans l'examen des faits.

Le point à régler entre nous est celui des corrections et des volumes arrangés.

En ce qui concerne les corrections, je vous ai fait remarquer que les 34 premières feuilles ont été fantasmées ensemble à 100<sup>frs</sup>. C'est, par conséquent, pour les 7 dernières - [11] - que vous m'avez comptés.

Je ne puis admettre ce chiffre. Vous me faites remarquer qu'il y a eu des remaniements, je sais fort bien qu'alors vous m'avez composé les feuilles avec des caractères tellement mélangés qu'on a dû recomposer une

à reporter... 51<sup>frs</sup>.

report — 515<sup>00</sup>...

de carde fois. Je me suis même refusé  
à faire la correction d'une certaine partie  
de ces feuilles. Mais, remarquez-le, c'  
est à la charge de l'imprimerie. Dans  
tous les cas, me compterez-vous cette  
double composition tout entière que  
2 feuilles à 99. 1/2 (taux de la première  
composition) ne donneraient qu'une somme de 178, "

Ce serait donc encore une  
différence de francs — — — — — 997, "

Quant aux volumes manquants, j'ai  
eu, pour ne pas discuter avec vous, accepter  
votre chiffre de 177; mais c'est environ 200  
volumes qui me manquent.

Je suis donc dans des conditions très-  
modérées en vous comptant les 177 volumes  
aux conditions que mes éditeurs m'ont fait offrir.

Vous me devez donc réellement sur  
votre facture pour corrections — — — — — 997, "

Pour volumes manquants — — — — — 531, "

Dû à M. Heutte — — — — — 198, 60

Total — — — — — 1066, 60

Je vous ai versé — — — — — 2800, 00

Total — — — — — 3866, 60

Vous m'avez porté en facture — — — — — 3806, 20

Différence en ma faveur — — — — — 60, 40.

Je ne désire pas plus que vous les contestations, mais je suis tout autant ennemi des comptes mal établis. Je trouve donc que ce serait vous faire assez de concessions que de vous demander de considérer votre compte comme ~~terminé~~ dans l'état où il est.

Pour le cas où vous n'accepteriez pas cela, je serais disposé à accepter, d'accord avec vous, si cela vous convient, un arbitrage, mais à la condition de le faire porter sur le compte tout entier, déclarant comme non avouées les propositions que je vous fais, si elles ne sont pas acceptées comme arrangement amiable.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

Godin